

Conditions d'entretien et de garantie des produits FORESTA / NOVA

Le produit que vous avez acheté a été élaboré pour un usage domestique destiné au stockage des matériaux, outils et mobiliers servant à l'entretien ou à l'usage du jardin, à l'exclusion de toute affectation d'habitation ou d'activité professionnelle.

La société FORESTA (fabricant) accorde une garantie légale de 2 ans contre tout vice de fabrication et une garantie contractuelle plus longue pour les matériaux en bois thermo chauffé (10 ans) et en Douglas (5 ans) utilisés dans ses constructions (ci-après dénommées le « produit ») conformément à ces conditions. La garantie contre tout vice de fabrication et de matériau certifie que toutes les pièces du produit ont été entaillées et usinées afin d'être compatibles et peuvent être assemblées conformément à leurs notices de montage. Elle garantit également que le matériau utilisé est conforme aux définitions mentionnées dans les conditions de garantie.

La période de garantie s'applique à partir de la date de réception du bien.

1) PRODUITS FABRIQUES EN BOIS : DEFINITIONS DU MATERIAU

Les matériaux bruts des produits sont du Pin ou du Sapin, de l'Epicéa européen et du Douglas provenant de forêts **conformes à la gestion forestière durable**. Le bois utilisé dans nos produits est entièrement **naturel et n'a subi aucun traitement chimique**. Le bois est un matériau naturel contenant des anomalies tolérables comme les nœuds et les groupes de nœuds, fentes, fendillements dans les nœuds, résine, décolorations et torsions. Ceci implique que les nœuds non adhérents dont le diamètre ne dépasse pas 3 cm, les fentes dans les nœuds, les fentes de séchage, les fentes droites, les coulées de résine et les torsions sont acceptables si l'assemblage reste possible. Les anomalies de rabotage et les taches au dos des voliges sont tolérables sans limitation, à condition qu'il soit toujours possible de fixer la face visible à l'intérieur du chalet (voir photos en annexe).

* Produit issu de la gamme en bois Thermo chauffé :

Le bois thermo-chauffé assure à votre produit (abri, carport, auvent, table..) **une durabilité** et une **résistance** à toute épreuve face aux agressions extérieures. Ce type de traitement **100% naturel** (chaleur + vapeur d'eau) permet de garantir les éléments en bois de votre bien issus de cette technologie pendant **10 ans contre les attaques des insectes et la pourriture** (champignons).

Le bois est composé de 50% de cellulose, 23% hémicellulose, 20% lignine (et d'autres substances). A l'état naturel il possède la propriété d'être hydrophile : il absorbe l'humidité de l'air en se dilatant et par temps sec, il rejette cette humidité et se déforme en sens inverse (il se rétracte). Grâce à cette technique de chauffage à très haute température, **le bois devient hydrophobe**, c'est-à-dire insensible à l'eau. Sa **stabilité** s'est remarquablement améliorée. Cela diminue l'humidité du bois et donc le gonflement. Les sucres ayant disparus, il gagne également en durabilité, car n'intéresse plus les insectes et autres petites bêtes

* Produit issu de la gamme en bois Douglas :

Le Douglas est une essence réputée **naturellement durable et résistante**. Il se caractérise par une **couleur brun rosé** qui lui confère un aspect chaleureux et une adéquation esthétique à son environnement. Provenant de France, le Douglas est une ressource locale que FORESTA valorise pour fabriquer des abris de jardin et autres produits pour l'extérieur résistants et pérennes.



Suite à votre achat, Foresta vous assure **une garantie de 5 ans sur la préservation du bois**. La durabilité naturelle s'entend toujours hors aubier ; l'aubier nécessitant pour sa part une préservation.

Qu'est-ce que l'Aubier ? C'est une partie périphérique de l'arbre. Généralement tendre et blanchâtre, cette jeune partie du bois est plus ou moins imprégnable et ne résiste donc pas aux insectes et champignons.

Les agressions du temps, les expositions aux UV et aux intempéries provoquent un grisaillement naturel des madriers. Celui-ci peut s'avérer disgracieux à cause d'un vieillissement inégal et hétérogène dépendant de l'exposition des façades. Cette croûte grisâtre caractéristique est due à la production de lignine (aux propriétés hydrophobes) du bois afin de se protéger. **Il ne perd aucune de ses propriétés physiques de résistance**, il n'est en aucun cas pourri ou malade.

2) CONDITIONS D'ENTRETIEN

La ou les palettes de la construction reçues lors de la livraison doivent être conservées sous un toit, à l'abri des rayons directs du soleil et des intempéries. La construction doit être réalisée 1 mois maximum après la livraison. Il est recommandé de réaliser une dalle en béton avant de monter l'abri. La pose ne pourra être effectuée que sur une surface plane et solide, avec une tolérance de dénivellation de 1 cm maximum sur la surface totale. Il est conseillé de monter l'abri sur un kit de soubassement pour isoler l'abri des remontées d'eau.

A la livraison du produit :

1. Une fois que vous (ou le monteur) avez terminé le montage de l'abri, vous devez **le fixer à la fondation** de façon suffisante pour éviter les dommages qui pourraient être causés par le vent. Vous pouvez aussi fixer **un kit de solidarisation qui peut être vendu en option** en plus de la fixation au sol. En cas de vents forts, vous devrez vous assurer également du blocage des éléments ouvrants de l'abri.

2. Pour le Douglas :

- Soit vous souhaitez le laisser vivre et griser : Sans affecter ses propriétés mécaniques, le bois va alors revêtir naturellement son manteau gris pour donner un aspect brut et vivant.

- Soit, vous allez l'entretenir régulièrement : *Ainsi, pour conserver la teinte initiale de votre produit en Douglas, nous vous conseillons d'appliquer, sur bois sec (intérieur + extérieur), un saturateur ayant pour effet de nourrir et de doter le bois d'une protection. Pour rappel, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque l'application est faite par temps sec et que la température est d'au moins + 5 degrés. Le saturateur ne protégera en aucun cas de l'humidité qui peut pénétrer à travers les angles, nœuds, fentes et jointures. Les opérations d'entretien doivent être répétées régulièrement.*

Pour le bois Thermo chauffé : Certes plus résistant à l'humidité, le bois Thermo chauffé dont la belle coloration brun-marron a été induite par le process de traitement subit également le phénomène de grisaillement avec le temps.

Pour conserver la couleur de ce bois, il est conseillé de traiter les surfaces avant ou immédiatement après leur installation, avec : un saturateur, de l'huile pour bois teintée ou pigmentée, de la cire, des lasures ou peintures contenant une protection anti-UV. Une fine couche devra être appliquée et l'excédent éliminé. Ce traitement de surface devra être renouvelé chaque fois que cela sera nécessaire. La périodicité varie en fonction du climat, du degré d'exposition aux UV...mais le délai entre 2 applications sera considérablement allongé par rapport à un bois non traité.

3. **Une bonne ventilation** ainsi que l'absence d'humidité à l'intérieur de l'abri sont des conditions importantes pour le bois. Afin de réduire le taux d'humidité nous vous conseillons d'installer 2 grilles d'aération pour ventiler votre construction.

4. Vous êtes seul responsable des articles et du matériel entreposés dans le chalet.



En aucun cas le revendeur ou le fabricant ne pourra être tenu responsable des matériaux ou articles stockés à l'intérieur de la construction.

5. N'oubliez pas d'huiler la serrure et les charnières une fois par an.
6. Contrôlez régulièrement si la couverture (roofing, shingles, tôles ondulées) est toujours bien fixée.
7. Veuillez lors de l'aménagement du produit à ne pas empêcher le tassement des madriers en fixant des étagères. Les cadres de porte et de fenêtre devront être fixés définitivement 6 mois après le montage de l'abri pour éviter de bloquer le tassement de l'abri.

✓ **Conseils pour éviter certaines anomalies du fait des variations du bois**

- **Jour entre les madriers et les menuiseries ne ferment plus :**

Lors du montage, il est recommandé d'utiliser le moins possible de vis pour fixer les cadres des menuiseries sur les madriers car ces vis vont empêcher les madriers de se tasser naturellement. Il est recommandé, pendant la première année et pendant les grandes variations d'humidité, d'enlever toutes les vis qui maintiennent les cadres, de laisser les madriers prendre leur position naturelle et de remettre les vis en ajustant le réglage des portes.

Ce réglage de portes consiste à : dévisser les vis des charnières, repositionner les portes en laissant un espace d'1 cm entre les 2 portes ou entre la porte et le cadre, les caler puis revisser les vis des charnières.

En cas d'impossibilité de fermer les portes car celles-ci ont trop gonflé et en cas de nécessité absolue vous pouvez raboter les portes afin de les fermer. Lorsque l'humidité baissera celles-ci pourront être repositionnées de la même manière avec l'explication ci-dessus, la partie rabotée en moins.

- **Chute des plexiglas des portes ou fenêtres :**

Votre plexiglas peut sortir de son cadre, vous devrez alors enlever les fixations de votre cadre, repositionner les portes ou fenêtres droites en position fermée, replacer le plexiglas et le bloquer à nouveau avec des clous.

- **Cas de pénétration d'eau par le toit :**

La couverture en feutre, bardeau bitumé ou en tôles ondulées n'est parfois pas totalement étanche car la pluie est souvent accompagnée de vent qui soulève les bandes horizontales bitumées et laisse s'infiltrer les gouttes d'eau.

Si vous constatez des auréoles d'humidité au niveau du toit à l'intérieur de votre abri il est conseillé de ne pas laisser votre couverture dans cette situation.

Il faut alors vérifier à un mètre tout autour de la trace de l'auréole si vos bandes sont toujours bien collées ou clouées.

Vous pouvez rajouter des clous tous les 5 cm pour bien bloquer le feutre bitumé ou une baguette de bois tout du long si nécessaire. Vous pouvez aussi coller les 2 bandes ensemble avec un pistolet à gaz simple en chauffant sur une largeur de 3 à 5 cm au croisement des 2 bandes. Dans le cas où vous avez une couverture en tôles ondulées et que vous constatez des infiltrations par temps de pluie avec du vent, il est conseillé de vérifier le faîtage en tôle et de bien veiller à ce que celui-ci soit bien en appui sur les tôles.

Ces situations font partie des cas rencontrés qui ne demandent pas l'intervention de nos techniciens mais votre intervention directe.

3) **GARANTIE DU PRODUIT ET SERVICE APRES-VENTE**

En cas de problème rencontré sur le produit, vous devez immédiatement solliciter une prestation de garantie **par écrit** comme suit :

- Veuillez noter le numéro de garantie ainsi que les pièces défectueuses ou manquantes sur la liste incluse à la notice de montage.



Vous trouverez ce numéro de garantie sur les étiquettes situées sur les deux côtés du colis et également sur la notice de montage. Si vous n'avez plus l'emballage préciser le n° du bon de livraison.

- Veuillez décrire la défaillance en détail dans une annexe. Des photos doivent obligatoirement être fournies à la demande.
- Veuillez fournir une preuve d'achat attestant du lieu et de la date d'achat (par exemple une copie de la facture originale datée).

Merci d'envoyer votre demande à notre revendeur en indiquant vos coordonnées exactes : nom, numéro de téléphone et adresse email ou à l'adresse email sav@foresta.fr.

- Veuillez noter que toute demande incomplète ne sera pas traitée et qu'elle vous sera retournée pour être dûment complétée.

Les pièces défectueuses doivent être disponibles pour inspection par le fabricant ou le revendeur. Si la réclamation est fondée, le fabricant prendra en charge les frais de transport des nouvelles pièces jusqu'au revendeur en question. Le fabricant et le revendeur se réservent le droit de décision en ce qui concerne la réclamation. S'ils estiment qu'il est nécessaire pour le fabricant ou le revendeur de visiter le chantier et si la réclamation est non fondée, le client prendra en charge tous les coûts de la réclamation.

4) EXCLUSIONS DE LA GARANTIE

Les photographies et graphismes présents sur le site internet et documentations commerciales sont indicatifs et sans valeur contractuelle. En tout état de cause, la différence de perception des formes et des couleurs entre les produits et les photographies ou graphismes présentés ne constitue pas une non-conformité du produit livré.

Le bois étant un matériau naturel, il se peut que vous ayez des fissures ou éraflures. Ces dernières ne rentrent pas dans la garantie sauf si cela impacte sur la construction. La Société FORESTA décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des produits que le client a commandés.

La Société FORESTA n'est en aucune manière responsable des conséquences pouvant résulter : de l'entreposage des produits dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature, de leur transformation, de leur vernissage, du non-respect de la notice de montage et du démontage consécutifs des produits, de la perte ou la casse de toute pièce (en particulier lors du déballage et du montage), d'usures anormales provenant d'un mauvais entretien, d'une mauvaise protection du bois ou d'une pose imparfaite, des gonflements des produits dus à des infiltrations d'eau, des chocs ou des usages, températures ou taux d'hygrométrie inappropriés.

Dans le cas où la garantie commerciale est applicable, elle est limitée aux prestations suivantes :

- Le remplacement des produits défectueux,
 - Les frais de port (uniquement pour les consommateurs situés en France métropolitaine, hors Corse).
- En aucune manière, les frais de mise en œuvre, pose, dépose, et toute forme de main d'œuvre ne sont compris dans la garantie commerciale.

Les dommages d'origine extérieure à l'article lui-même sont exclus du champ de garantie. Cela concerne notamment les tempêtes, les chocs, les incendies, la foudre, le gel, les inondations, les catastrophes naturelles. La garantie commerciale est exclue lorsque les conditions de stockage, d'installation, d'utilisation et d'entretien normal figurant aux notices techniques ne sont pas respectées. Dans tous les cas, se référer aux notices d'utilisation.

La société FORESTA n'est tenue à la garantie commerciale qu'après paiement complet du prix par le Client.

